

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-0929

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : **Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2021 en faveur de la croissance des entreprises**

Service : **Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique**

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-0929**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2021 en faveur de la croissance des entreprises

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprise. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale pour proposer un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs, la Métropole propose elle-même une offre de services généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires, qu'elle peut soutenir financièrement, et d'une offre plus experte pour des publics spécifiques.

Cet ensemble, mis en œuvre sur le territoire de manière partenariale avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, sous la bannière LYVE, s'organise autour de 3 axes :

- un accueil physique, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs ouverts en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale de promouvoir un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants et d'accompagner le développement vers la transition écologique et la justice sociale.

II - Objectifs poursuivis par la Métropole

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs au cœur de l'action de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2021 en matière d'accompagnement des entrepreneurs. C'est le cas de l'association RER qui, outre son programme de financement de la création d'entreprises, propose d'animer l'écosystème des acteurs de l'accompagnement à la croissance et à l'hypercroissance des entreprises.

III - Proposition d'une action complémentaire pour l'année 2021

Créé en 1992, RER est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt public. Elle fait partie du Réseau national Entreprendre créé en 1986. L'association s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprises qui par, leur ambition, leur potentiel entrepreneurial, leur métier et leur marché, peuvent faire de leur entreprise une PME apte à se développer et à créer des emplois.

Outre son rôle de financement et d'accompagnement des projets, mission pour laquelle l'association bénéficie, d'ores et déjà, d'un soutien financier de la part de la Métropole, RER propose aujourd'hui une action complémentaire visant à structurer et à animer un réseau plus large d'acteurs sur la cible particulière des entreprises en croissance ou hypercroissance.

Pour ce faire, elle propose de mettre à disposition ses nouveaux locaux implantés dans le Grand Hôtel-Dieu où elle :

- proposera ses programmes Boost et Ambition, dédiés au développement des entreprises,
- accueillera des permanences de structures ou de programmes dédiés à la croissance : programme Pépites, cercle Pépites, accélérateurs divers, etc.,
- établira et accueillera une programmation d'animations diverses dédiées à la croissance : ateliers, jury, conférences, etc.,
- communiquera pour faire de cette adresse un lieu-ressource clairement identifié par les entreprises en croissance.

Le budget prévisionnel 2021 de cette action particulière s'établit à 32 000 €.

IV- Budget prévisionnel 2021

Dépenses		Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
locations mobilières et immobilières		17 000	donations	7 000
déplacements, missions et réceptions		7 000	Métropole de Lyon	25 000
rémunération du personnel		6 400		
charges sociales		1 600		
Total		32 000	Total	32 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association RER dans le cadre de son action d'accompagnement à la croissance des entreprises pour l'année 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association RER définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269504-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
